
COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Commission restreinte du 16/09/2024
EXTRAIT DU PV DE LIGUE

CLASSEMENT DES INSTALLATIONS

AUBERGENVILLE – STADE ALAIN MIMOUN N° 2 – NNI 782900102

Cette installation sportive était classée T5SYN jusqu'au 15/09/2023. Installation visitée par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 09/09/2024.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande de classement en niveau T5 SYN du 09/09/2024 et des documents transmis :

- Rapport de visite du 09/09/2024
- Plans de masse, de l'aire de jeu et des vestiaires.

La Commission constate l'absence des Tests in situ périodiques et d'un A.O.P. ou Attestation administrative de capacité.

Il a été relevé les non-conformités mineures suivantes :

- . l'insert des poteaux de corner côté droit doit être à l'intérieur du tracé ;
- . la hauteur des buts n'est pas homogène (but côté gauche : 2.44m – 2.42m – 2.41m / but côté droit : 2.43m – 2.42m – 2.41m) ; étant rappelé que la hauteur des buts doit être de 2,44m ;
- . présence d'usure de la moquette synthétique par endroit ;
- . absence de lavabos et miroirs dans les vestiaires joueurs ;

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en Niveau T5 SYN jusqu'au 10/03/2025, dans l'attente de réception des tests in situ et d'un A.O.P. ou Attestation administrative de capacité.

Elle demande à la mairie de procéder à la mise en conformité des non-conformités mineures énoncées ci-dessus.